

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 28 janvier 2021 à 20h30

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, BOUCHARINC Chantal, BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas

Absente excusée : WEISS Romy

Pouvoirs : Mme WEISS Romy a donné pouvoir à M GUIGUE Jean-Marc

Madame PACAUD Christelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

### **ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

#### ***1.1 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoint au Maire fixant leur nombre à trois ;

Vu l'arrêté municipal du 05 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Matthieu RABETTE, 3ème adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine du sport, de la jeunesse et des associations ;

Vu la lettre de démission de M. Matthieu RABETTE des fonctions de 3ème adjoint au maire; en date du 07 décembre 2020, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 04 janvier 2021 ;

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant qui prendra le 3ème et dernier rang des Adjoint au Maire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Madame le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir :

Ø décider de pourvoir le poste de 3ème adjoint devenu vacant,

Ø décider que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le 3ème et dernier rang des Adjoint au Maire,

Ø procéder à la désignation du 3ème Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité accepte les propositions énoncées ci-dessus

Madame le Maire propose de désigner Christelle PACAUD comme secrétaire Et propose de constituer le bureau pour l'élection du 3ème Adjoint au Maire en nommant 2 assesseurs :

Ø Monsieur Jean-Thomas VUILLARD

Ø Madame Adeline TUPINIER

Est candidat : Patrick BOUREILLE

Ø Dépouillement : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Patrick BOUREILLE a obtenu 14 voix

Monsieur Patrick BOUREILLE est désigné en qualité de 3ème Adjoint au Maire de La Chapelle-Saint-Sauveur

## ***1.2 INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants :

Vu la délibération du 26 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 3ème rang du tableau des adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;

Le montant de l'indemnité brute mensuelle égale à 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique comme l'adjoint démissionnaire, ces indemnités mensuelles varient comme l'indice terminal de la fonction publique

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

## **AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE MAISON, D'UN ETANG ET DE TERRAINS**

Mme le Maire demande à Mme Catherine ROYER, conseillère municipale et agent immobilier en charge de cette vente de bien vouloir quitter l'assemblée pour ne pas prendre part. Elle doit s'abstenir aux débats et au vote du conseil municipal.

Mme Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une propriété composée d'une maison, d'un étang et de terrains, référencée au cadastre :

AH 1 : 30a25ca

AH 112 : 15a72ca

AH 113 : 07a14ca

AH 114: 34a38ca

AH 115 : 06a58ca

AH 116 : 01a61ca

AH 118 : 15a51ca

AH 119 : 06a76ca

AH 120 : 22a82ca

AH 121 : 45ca

AD 136 : 11a63ca

AD 137 : 06a20ca

Total 1ha59a05ca

Située 175 rue de l'église 71310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR, cette maison n'est plus occupée et elle est en vente.

Considérant que son acquisition par la commune permettrait de constituer une réserve foncière, dans le cadre des futurs aménagements.

Vu le prix d'acquisition négocié à 124000€ TTC frais d'agence inclus.

Le conseil municipal



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir la propriété cadastrée, AH 1, AH 112, AH 113, AH 114, AH 115, AH 116, AH 118, AH 119, AH 120, AH 121, AD 136, AD 137, située 175 rue de l'église 71310 LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, au prix de 124 000€ TTC

AUTORISE Mme le Maire à signer les actes et les pièces correspondant à cette acquisition.

### **DEVIS AMENAGEMENT PARKING TENNIS ET PORTAIL ECOLE**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation de la sortie de l'école et du parking du tennis.

Le conseil municipal étudie les propositions établies par:

- JOLY ET FILS de Pierre de Bresse,
- MGTA de Pierre de Bresse,
- NATURABRESS de La Chapelle-St-Sauveur

Il étudie également la proposition des Ets Bernard MERCEY pour la fabrication et la pose d'un portillon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise JOLY ET FILS pour l'aménagement du parking du tennis dont le montant s'élève à 9192.50€ HT avec l'option consistant à couper l'angle du grillage et la remise en place des poteaux sur platines et fixation grillage pour 1280€ HT.

Il retient également la proposition des Ets Bernard MERCEY pour la fabrication et la pose d'un portillon pour 482€ HT.

Charge Mme Le Maire de signer les devis et tous documents nécessaires pour ce dossier.

### **DEVIS OSSUAIRES**

Ce point est ajourné, il faut demander un devis plus détaillé.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITIOJ DU PESONNEL COMMUNAL AVEC LA CANTINE SCOLAIRE**

Vu les contraintes sanitaires liés au COVID 19,

Vu l'augmentation des heures de ménages concernant le nettoyage de la salle des fêtes,

Considérant que pour respecter le protocole sanitaire lié aux cantines scolaire,

Considérant que l'association de la cantine scolaire ne peut pas faire face à ses contraintes,

Il est proposé au conseil municipal d'une mise à disposition d'un agent communal pour le nettoyage de la salle des fêtes 1h30 par jour 4jours/semaine,

Dit qu'en contrepartie de cette mise à disposition des agents communaux pour le ménage de la salle des fêtes, l'association de la cantine scolaire remboursera la commune les frais de rémunération du personnel mis à disposition sur la base de 50 % du temps réel d'intervention selon un taux horaire correspondant à : salaire horaire brut calculé sur l'indice brut majoré de l'agent technique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concerné+ charges patronales au taux en vigueur à la même date.

Cette convention entrera en vigueur à compter du 22 février 2021 et prendra fin le 06 juillet de cette même année et s'appliquera de façon circonstancielle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de passer cette convention avec l'association de la cantine scolaire et charge le maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **ARTICLES DU JSL ET DE L'INDEPENDANT SUR LA TRACTION ANIMALE**

Suite aux articles parus dans le JSL et l'Indépendant, il a été nécessaire de débattre sur le sujet et chacun des conseillers a pu donner son avis.

Vu la gravité des accusations portées à l'encontre de la commune de La Chapelle-St-Sauveur sur le sort de la traction animale, le conseil municipal à la majorité des membres présents (9 pour, 2 contre, 2 abstentions) émet un avis consultatif favorable au dépôt d'une plainte pour diffamation.

### **COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire donne lecture de la réponse faite par les vendeurs de la parcelle se trouvant route de Pierre.

Mme le Maire demande aux différentes commissions de se réunir,  
Réunion projet prévu le 18/02/2021

Remplacement poteau EDF impasse de La Croix Société SMEE le 14 janvier 2021

Câblage panneaux photovoltaïques salle des fêtes le 25 janvier 2021

Prévoir de contacter les personnes de + de 75 ans qui souhaiterait se faire vacciner.

Pour information M Jean-Thomas VUILLARD a été élu Président du copil NATURA 2000

Des devis pour la transformation de la salle de bain d'un logement 44 route de Pierre ont été reçus.

Prochaine réunion de conseil prévu le 26/02/2021 à 20h30

Mme le Maire

